



# Buss'info



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

Imprimé par nos soins - Alain VINEL Directeur de la publication

N° 34 JUILLET 2016

BUSS'Info est sur <http://www.bussang.fr>

## L'été arrive et les vacances aussi

”

E  
D  
I  
T  
O

*Après une année scolaire qui a vu les effectifs de notre école communale encore baisser, l'Education Nationale a décidé de fermer une classe. Mes craintes affichées dans un Buss'info précédent se sont donc malheureusement réalisées.*

*C'est la conséquence logique de la baisse récurrente de la population rurale en France, dans le département des Vosges et dans notre vallée en particulier : nous n'y échappons pas.*

*Madame Laurent, la directrice actuelle de l'école, a décidé de faire valoir son droit à la retraite et ainsi, ne pas provoquer une mutation d'office pour une de ses collègues. Toute l'équipe municipale la remercie pour son implication auprès de la jeunesse Bussenette durant toutes ces années et lui souhaite une bonne, heureuse et longue retraite.*

*La carte scolaire ayant été supprimée, des mouvements d'élèves entre les différentes écoles de la vallée sont constatés, rendant ainsi plus « incertains » les effectifs d'une année sur l'autre.*

*Le bilan des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) est satisfaisant : je remercie toutes les associations et tous les bénévoles qui y ont participé. Donner à nos enfants une ouverture sur la vie des associations et l'occasion de pratiquer des activités auxquelles ils n'auraient pas eu accès est une chance pour eux.*

*Début juillet, la ruche n'a pu être ouverte mais ce n'est pas de notre fait. La réglementation sur les Centres de Loisirs Sans Hébergement, comme la ruche, impose un minimum de 7 enfants pour pouvoir fonctionner. Or à la clôture des inscriptions, il n'y avait que 4 enfants inscrits.*

*L'ouverture n'a donc pas pu se faire, nous le regrettons vivement.*

*Bonnes vacances et bon été à toutes et tous...*

Le Maire  
Alain VINEL

”



# ANNIVERSAIRE

"Le comité de jumelage de BUSSANG - LA TURBALLE a fêté dignement son 30ème anniversaire le week-end de l'Ascension. Pas moins de 48 turballais avaient choisi de faire le déplacement à BUSSANG, certains en train et en bus, d'autres en camping car et en voitures et l'un d'eux a parcouru LA TURBALLE - BUSSANG, soit 835 km à vélo. Parti dimanche après-midi, il est arrivé mercredi après-midi à destination. Les Bussenets ont accueilli leurs hôtes en leur proposant diverses activités. Un pot d'accueil et de bienvenue leur a été servi mercredi soir 4 mai animé par l'harmonie de BUSSANG-SAINT MAURICE. Le lendemain, jour de

l'Ascension, un défilé a emprunté les rues du village avec la participation de l'harmonie, cors et accords 88 de CORNIMONT, les sonneurs de cloches des Hautes Chaumes; le char des miss sardines, réalisé par les membres du comité de jumelage, fermant la marche. Tout le monde s'est rassemblé dans la salle Ménéstrel du Casino où ont eu lieu quelques interprétations des divers groupes musicaux. Le soir nous nous sommes retrouvés au Casino pour un dîner dansant animé par Cors et Accords 88 suivi d'un magnifique feu d'artifice offert par la municipalité. Le lendemain, départ en bus pour l'Alsace avec visite guidée du château du Haut-Koenigsbourg et visite de RIBEAUVILLE et de HUNAWIHR en petit train. Samedi 7 mai a eu lieu la plantation de l'arbre du jumelage derrière le nouveau bâtiment de Vosgelis en présence des élus Bussenets et des conseillers départementaux Dominique PEDUZZI et Catherine LOUIS, tout cela après la photo souvenir devant le phare réalisé par les membres du comité de jumelage. La réception de la commune de BUSSANG a eu lieu à la salle des fêtes avec échange de cadeaux. Les Turballais ont quitté notre village le 8 mai à l'aurore emportant d'énormes souvenirs et promettant de se revoir très bientôt à l'occasion de la sardinade du 22 juillet."



## DISTINCTION

### La Grande Guerre vue par les enfants

#### *L'école primaire 2ème du concours départemental.*

Le 16 juin 2016, c'est au cours d'une cérémonie qui s'est tenue dans les salons d'honneur de la Préfecture, que Jean-Pierre Cazenave -Lacrouts, préfet des Vosges a remis, les prix du concours de Petits Artistes de la Mémoire aux 5 classes participantes du département des Vosges qui avec leurs enseignants, se sont investis pour commémorer la mémoire d'un poilu et ont mené à terme le projet.

L'Ecole de Bussang avec la classe de CE2/CM1/CM2 de mesdames Brigitte Laurent et Lucie Mathieu a présenté Carnet d'Henri Jean Pottecher-1896/1918 et remporté le 2ème prix départemental. Félicitations à tous.



## Les aînés à l'honneur

Les plus anciens du village de Bussang se sont retrouvés à la salle du quartier pour leur repas annuel.

Au cours de cette réunion, la municipalité a mis à l'honneur les plus âgés. Il s'agit de Paulette Welcker née le 27 janvier 1921 et Marcel Mangel né le 08 juillet 1923.

Certes ce sont les aînés de Bussang mais Alain Vinel maire de la localité, n'a pas oublié leurs derniers conscrits, Suzanne Parmentier (03 décembre 1921) et Georges Parmentier (25 novembre 1923).

# REPAS DES ANCIENS

*Sylvie Labrecq*

## INAUGURATION

### HALLE DE LA MOULINE

Il y a maintenant plus de 25 ans, qu'un chapiteau est loué tous les ans pour abriter les animations des vendredis, place de la Mouline.

La location était justifiée car, au départ, personne ne pouvait préjuger de l'avenir de ces festivités et il n'était pas envisageable, à l'époque, de construire un bâtiment.

Par le passé, des projets avaient été étudiés mais jugés trop ambitieux et donc trop onéreux : ils n'avaient pas abouti.

Cette année, nous avons décidé de nous équiper simplement d'une Halle pour un coût de 50 000€ (hors fondations). Le projet est plus modeste, il a été réalisé facilement et rapidement.

Cet outil servira pour toutes sortes d'animations, notamment celles des vendredis soirs d'été qui sont une ressource financière non négligeable pour les associations locales, mais servira aussi à la fête villageoise du 15 août, au feu de la St Jean, aux marchés artisanaux, aux différentes expositions : photos, voitures de légende...etc

L'hiver, ce sera l'abri indispensable pour que la patinoire, puisse fonctionner d'une manière optimale et satisfaisante, quelle que soit la météo : c'est un équipement sportif complémentaire aux activités touristiques hivernales et locales en cas d'hiver capricieux.

La Halle pourra être utilisée par les associations Bussenettes, gratuitement, sur simple demande et suivant un calendrier préétabli.

Pour compléter cet équipement, IDEAL 88 a fait l'acquisition d'un chalet « BAR ». Quant aux 3 chalets communaux, leur implantation définitive sera décidée après l'expérience de cette année.



# CIVISME



Avec l'arrivée de la saison d'été, de nombreuses réclamations concernant les nuisances sonores, la divagation d'animaux domestiques, la gestion des déchets verts, la gêne liée aux plantations en limite de propriété, l'écobuage etc parviennent en Mairie.

Afin d'éviter tout conflit de voisinage inutile, nous vous incitons à vous

renseigner sur la réglementation et à la respecter autant que faire se peut.

Nous faisons appel au sens des responsabilités de chacun, afin d'éviter toute atteinte à la liberté et à la tranquillité d'autrui.

C'est souvent une question de bon sens, de civisme ou du moins de courtoisie mutuelle.



**Beau à voir, mais**



**pas à respirer !**

## **Brûlage des déchets à l'air libre.**

Malgré l'interdiction prévue à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et le Code Général de Collectivités Territoriales, l'été est propice aux brûlages des déchets.

Cette pratique est de nature à affecter la santé humaine et l'environnement, mais aussi peut générer des troubles de voisinage et des risques d'incendie.

La Préfecture rappelle que tous les déchets produits, toxiques ou non, y compris les déchets verts, doivent être éliminés dans des installations autorisées ou valorisés pour d'autres utilisations.



## **Une solution pour vos déchets verts**



Afin de répondre à la demande de nombreux Bussenets, comme chaque année une benne destinée aux déchets verts est mise à disposition sur l'espace technique près du chalet de la Société des Fêtes Place de la Mouline (accès depuis la place de la gare en passant devant l'entreprise Laporte)

**Vous pourrez déposer vos déchets de tontes, haies... les vendredis de 14h30 à 16h30 jusqu'au 30 septembre sous la surveillance d'un agent communal.**



# SOLIDARITE

## Mobilisons nous pour Mathilde



L'Armée des Anges de la fondation Marc Emmanuel vient en aide à Mathilde de Bussang (88).

L'association « Une douce vie pour Mathilde » qui soutient cette petite fille de 6 ans a besoin de fonds pour financer une salle de bain médicalisée.

Pour retrouver l'histoire de la petite Mathilde, rendez-vous sur la page de votre département sur [www.armeedesanges.com](http://www.armeedesanges.com). Si vous voulez l'aider faites un don en ligne ou par chèque à :

**Fondation Marc-Emmanuel**

**BP 40**

**74490 SAINT-JEOIRE**

Les dons réalisés via l'Armée des Anges permettront de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises.

*Fonds de dotation Marc Emmanuel (préf. Haute-Savoie : 24/12/2015)*

*N° Siren : 817 794795*



## Plan canicule 2016 recensement des personnes isolées



Conformément à la Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Conformément au Décret n°2004-926 du 1er septembre 2004 pris pour application de l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Conformément à la circulaire interministérielle n°219 du 19 mai 2004,

**MONSIEUR LE MAIRE INFORME :**

- Les personnes de plus de 65 ans et plus ;
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, ...)

domiciliées à BUSSANG, se sentant isolées et désirant se faire répertorier afin d'être suivies en cas de canicule, qu'un REGISTRE NOMINATIF DE RECENSEMENT est ouvert à la mairie.

**INSCRIPTION AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

**Renseignements : 03.29.61.50.05**

**ou via le formulaire contact du site**